

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,  
le dix décembre,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 04 décembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 25

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,  
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,  
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, M. MARCEAU, M. MARCON,  
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,  
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, M. VALEYRE, M. VIAL,  
Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme JOLIVET ; Pouvoir donné à M. HAURY  
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à Mme GOMEZ  
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE  
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO  
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

**ABSENT :**

Mme CHALANCON-LYOTIER

**n° 20241210\_D\_134**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

**Commission :**  
**Cycle de l'Eau**

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'Eau propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver l'avenant n°1 au lot n°5 : Bike park du marché de travaux relatif à la renaturation, restauration de la continuité écologique et mise en valeur du cours d'eau du Sambalou à Saint-Just-Malmont.

**Objet : :**  
**Renaturation,**  
**restauration de la**  
**continuité écologique**  
**du cours d'eau du**  
**Sambalou à Saint**  
**Just Malmont ;**  
**Avenant n°1 au lot**  
**n°5 bike park**

Détail de l'avenant :

Montant initial du lot :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	78 984,25 €
- Montant TTC :	94 781,10 €

Détail de l'avenant proposé :

Le nombre de modules est modifié pour mieux correspondre au terrain existant, des panneaux d'information sont positionnés et des drains sont mis en place pour protéger les cheminements des écoulements d'eau apparus en phase chantier. Certains modules coûteux ne seront pas mis en place, ce qui explique la moins-value sur ce lot.

- Drains : + 3 290,31 € HT
- Offres modifiées : 70 495,23 € HT, soit une moins-value de – 8 489,02 € HT

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	- 5 198,71 €
- Montant TTC :	- 6 238,45 €

- % d'écart introduit par l'avenant :	- 6,58 %
---------------------------------------	----------

Montant du lot n°1 : Terrassement – Voirie – Réseaux :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	73 785,54 €
- Montant TTC :	88 542,65 €

AR Prefecture

043-244301131-20241210-20241210\_D\_134-DE  
Reçu le 17/12/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant de moins-value (- 5 198,71 € HT) au lot n°5 : Bike park du marché de travaux relatif à la renaturation, restauration de la continuité écologique et mise en valeur du cours d'eau du Sambalou à Saint-Just-Malmont.
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les  
jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

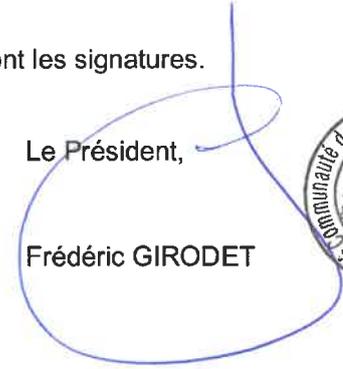
Le Secrétaire de séance

François MARCEAU



Le Président,

Frédéric GIRODET



**AR Prefecture**

043-244301131-20241210-20241210\_D\_134-DE  
Reçu le 17/12/2024